

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DES BEAUX-ARTS.

ARRÊTÉ.

DIRECTION  
DES  
SERVICES D'ARCHITECTURE.

BUREAU  
DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Inventaire des Sites  
dont la conservation présente  
un intérêt général.

Ministre  
Le Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale ~~XXXXXXXXXXXXXXXX~~

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

~~Sur la proposition de la Commission de protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque~~  
Vu l'arrêté du 10 Août 1942 pris par application de la loi du 11 Juillet 1942;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Sont inscrits sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général la rue Balène à Figeac (Lot) et les immeubles nus et bâtis, (façades, élévations et toitures) qui la bordent, sis sur les parcelles cadastrales n° 776 à 780.786.796 798 à 800.803 à 804 section G appartenant à :

COMMUNE (Hotel Balène) .....	778.779p
passé à VOIE PUBLIQUE .....	779p
BOUSQUET Marie Françoise à Bagnac	
BOUSQUET Pierre, mécanicien à Bagnac, usufruitier .....	780p.786
COSTES Charles, époux LACAZE, employé au Crédit Lyonnais, au Pont de Pin - Figeac .....	780p
GREGOIRE Tirza, boulangère, rue Gambetta Figeac .....	776 799
HUG Nicolas dit Basile, agriculteur au Cros, commune de Boussac .....	798
JOUFFROI Henri, François, Louis, Julien à Roussilles .....	800
LAPORTE Marius, 34 & 36, route Straté- gique, Malaïkoff - Seine - .....	803
REMES Georges, Paul, rue Cariale - Figeac .....	777 796
TRUEL Maurice, époux AYMARD, boulabger	804

./..



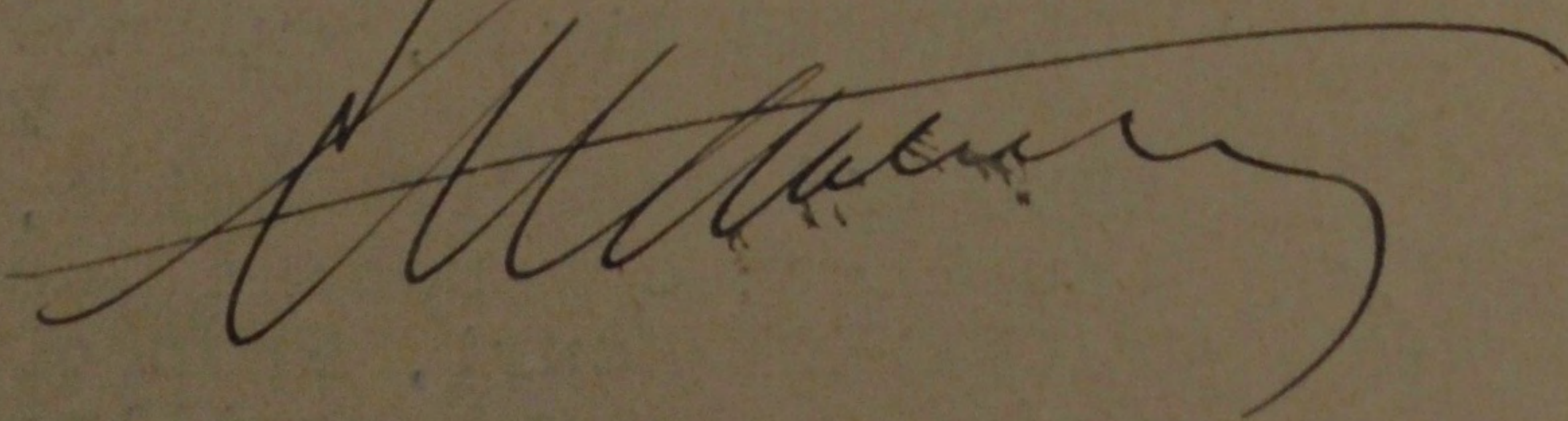
ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de **Figeac** et aux propriétaires **intéressés,**

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 30 JUIN 1943 194 .

Par délégation  
Le Conseiller d'Etat  
Secrétaire Général des Beaux-Arts :



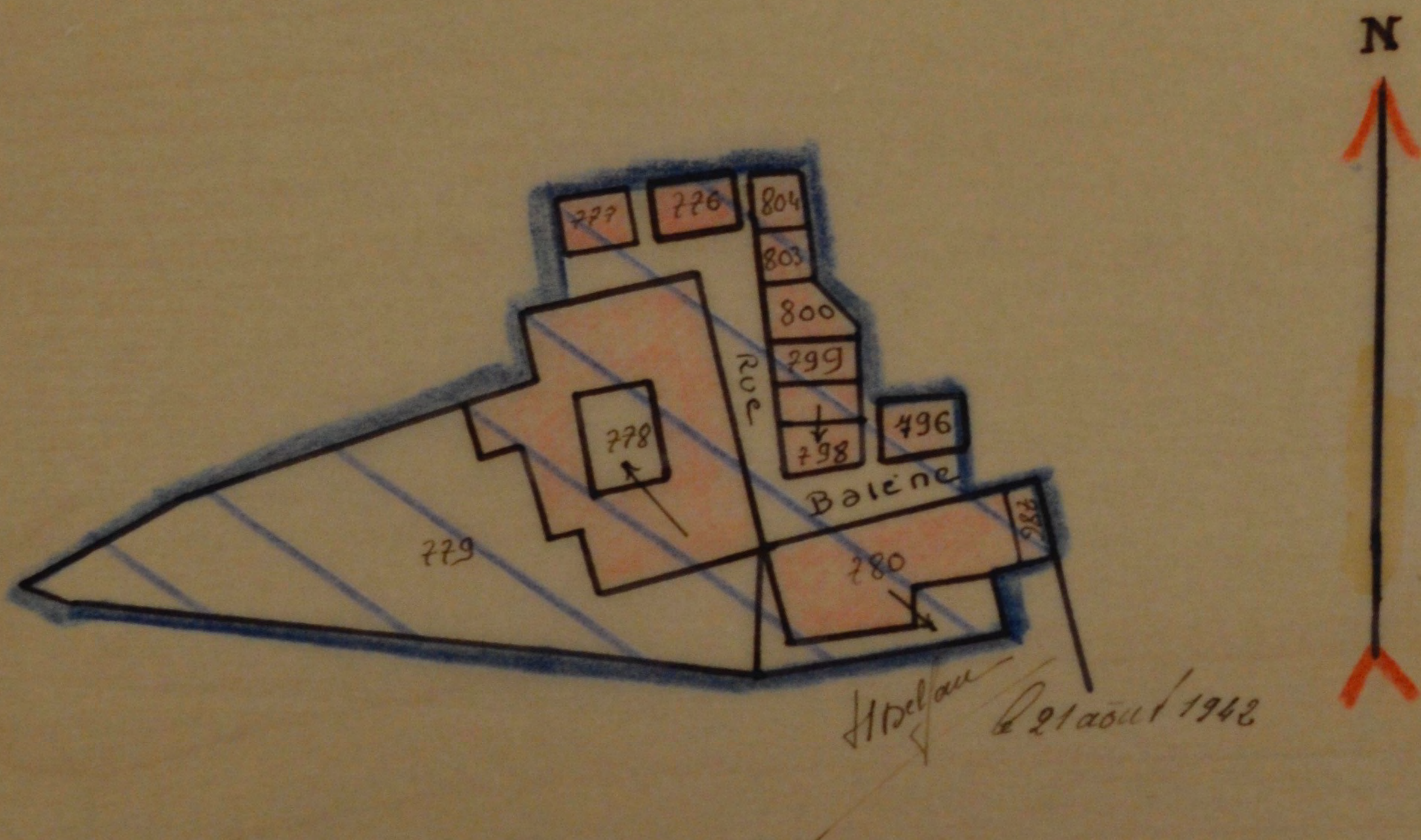


DEPARTEMENT DU LOT

CANTON DE FIGEAC





LA VILLE DE FIGEAC

SITE DE LA RUE BALENE  
.....



SECTION -G- DITE DE LA VILLE - DEUXIEME FEUILLE

LEGENDE

- 
- LIMITES DU SITE A INSCRIRE.....: 
- ETENDUE DU SITE A INSCRIRE.....: 
- PROPRIETES BATIES.....: 
- PROPRIETES NON BATIES.....: 

-----